

Lysiane MÉTAYER

Députée de la 5^{ème}
circonscription du Morbihan
Lorient- Groix Lanester
Larmor-Plage Ploemeur

*Commissaire
de la Défense nationale et
des forces armées*

*Commissaire
des Affaires européennes*

*Présidente du Groupe d'Études
« Industries de Défense »*

*Membre de la Délégation
aux droits des enfants*

Réf. : LM/VL/114.2024

Copie : Ministre délégué à la Santé

Madame Catherine VAUTRIN

Ministre du Travail, de la Santé et des
Solidarités

127 rue de Grenelle

75007 Paris

Lorient, le 26 avril 2024

Madame la Ministre,

J'ai été alertée par Monsieur Philippe ALMY, Président de VYV3 Bretagne, sur la situation préoccupante des services de soins médicaux et de réadaptation (SMR) pédiatriques au regard de la réforme de la tarification initiée cette année.

Pour les SMR du secteur des enfants, le travail de modélisation du financement à l'activité n'a pas encore eu lieu. Nonobstant, le financement de la pédiatrie a fait l'objet en mars 2024 de modifications de règles, sans concertation préalable, au moment même où les établissements réalisant ces activités sont notifiés des effets de cette réforme de 2025 à 2028.

Alors que la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) avait annoncé une sanctuarisation des dotations pour les SMR pédiatriques, les SMR mixtes effectuant des soins de pédiatrie et disposant par ailleurs de services adultes, en sont écartés.

C'est une activité pourtant exemplaire et reconnue, au service des enfants les plus fragiles et les plus lourdement porteurs de handicaps, qu'aucun autre centre non spécialisé n'est en mesure d'accueillir, avec une hospitalisation longue, dans des services dont le niveau technique s'approche de la réanimation.

Or, pour ces SMR mixtes, les modalités retenues pour établir les financements de pédiatrie ont produit des résultats largement inférieurs aux financements actuels.

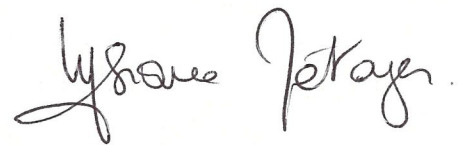
À ce titre, pour le Centre de Kerpape, implanté dans ma circonscription, la dotation issue de la réforme est inférieure de 2,1 M€ par rapport aux dépenses actuelles (7 M€). Ainsi, ce sous-financement conduirait l'établissement à supprimer 39 postes, soit un tiers des effectifs. Une telle baisse d'effectifs induirait inéluctablement une réduction drastique de l'activité, alors que l'établissement accueille quotidiennement 54 enfants.

Les autres établissements SMR mixtes de Bretagne concernés constatent des baisses de financements de même ordre. Ces centres assurant l'essentiel de cette activité dans la région, la prise en charge pédiatrique est en danger.

Une enquête de la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP) confirme que l'essentiel des établissements SMR mixtes développant une activité pédiatrique d'expertise sont concernés. Ces établissements doivent continuer à gérer leurs activités, accueillir ces enfants chaque jour, à recruter et à investir, et ne disposent d'aucune visibilité pour les quatre ans à venir, avec des inquiétudes fortes dès 2025.

Madame la Ministre, avec des collègues parlementaires bretons, nous souhaiterions connaître les engagements que vous pourriez prendre d'une part, pour une réelle sanctuarisation des dotations des soins médicaux et de réadaptation pédiatrique pour les établissements mixtes et, d'autre part, pour que le nouveau modèle de tarification reconnaisse pleinement la haute spécialisation en soins de réadaptation pédiatriques.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma très haute considération.



Lysiane MÉTAYER
Députée du Morbihan

Liste des signataires :

Lysiane MÉTAYER, Députée de la 5^e circonscription du Morbihan
Erwan BALANANT, Député de la 8^e circonscription du Finistère
Thierry BENOIT, Député de la 6^e circonscription d'Ille-et-Vilaine
Yves BLEUNVEN, Sénateur du Morbihan
Éric BOTHOREL, Député de la 5^e circonscription des Côtes d'Armor
Chantal BOULOUX, Députée de la 2^e circonscription des Côtes d'Armor
Mickaël COSSON, Député de la 1^{ère} circonscription des Côtes d'Armor
Jean-Michel JACQUES, Député de la 6^e circonscription du Morbihan
Nadège HAVET, Sénatrice du Finistère
Sandrine LE FEUR, Députée de la 4^e circonscription du Finistère
Didier LE GAC, Député de la 3^e circonscription du Finistère
Anne LE HÉNANFF, Députée de la 1^{ère} circonscription du Morbihan
Annaïg LE MEUR, Députée de la 1^{ère} circonscription du Finistère
Christine LE NABOUR, Députée de la 5^e circonscription d'Ille-et-Vilaine
Nicole LE PEIH, Députée de la 3^e circonscription du Morbihan
Laurence MAILLART-MÉHAIGNERIE, Députée de la 2^e circonscription d'Ille-et-Vilaine
Graziella MELCHIOR, Députée de la 5^e circonscription du Finistère
Jimmy PAHUN, Député de la 2^e circonscription du Morbihan
Liliana TANGUY, Députée de la 7^e circonscription du Finistère

Permanence parlementaire

27 rue Paul Bert
56100 LORIENT
02 30 17 08 79

Assemblée nationale

126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

lysiane.metayer@assemblee-nationale.fr